

**CONSEIL DE LA CONSOMMATION**

**AVIS**

sur un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7.10.2005 relatif à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche pour véhicules.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> février 2010

## **RESUME**

**Le Conseil** accueille favorablement le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7.10.2005 relatif à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche pour véhicules. Ce projet vise à mettre en œuvre des dispositions particulières pour la vente et l'achat, dans des quantités strictement limitées, de produits qui ne respectent pas les valeurs limite pour la teneur en composés organiques volatils.

Le Conseil de la Consommation, saisi le 17 novembre 2009 par le Ministre du Climat et de l'Energie d'une demande d'avis sur un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7.10.2005 relatif à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche pour véhicules, s'est réuni en séance plénière le 1er février 2010 sous la présidence de Monsieur Robert Geurts, et a approuvé l'avis suivant.

Le Conseil de la Consommation a prié le Président de remettre cet avis au Ministre du Climat et de l'Energie ainsi qu'au SPF Environnement..

## AVIS

Vu la lettre du 17 novembre 2009 du Ministre du Climat et de l'Energie chargé de la consommation dans laquelle il demande l'avis du Conseil de la Consommation sur un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7.10.2005 relatif à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche pour véhicules;

Vu la loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé ;

Vu l'arrêté royal du 7 octobre 2005 relatif à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules ;

Vu les travaux de la Commission « Environnement-Production et Consommation durables » pendant sa réunion du 16 décembre 2009 ;

Vu la participation aux travaux des experts suivants : Monsieur Thielen (SPF Environnement) et Mlle Deville (CRIOC) ;

Vu le projet d'avis établi par Mademoiselle Deville (C.R.I.O.C) et Monsieur Vandeplass (Essenscia.) ;

## EMET L'AVIS SUIVANT

**Le Conseil** accueille favorablement le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7.10.2005 relatif à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche pour véhicules.

Ce projet instaure en effet un système particulier pour la vente et l'achat, dans des quantités strictement limitées, de produits qui ne respectent pas les valeurs limite pour la teneur en COV. Ces produits sont mis sur le marché en petites quantités par des importateurs, ce qui est problématique pour le SPF Environnement qui, de la sorte, sait difficilement exercer un contrôle.

Le système mis en place ne pose pas de problème, puisqu'aux dires de l'administration, il existe aujourd'hui sur le marché des produits qui ont le même rendement, et qui respectent ces valeurs limite.

**MEMBRES ET OBSERVATEURS AYANT ASSISTE**  
**A L'ASSEMBLEE PLENIERE DU**  
**CONSEIL DE LA CONSOMMATION DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2010**  
**PRESIDE PAR MONSIEUR GEURTS**

**1) Membres représentant les organisations de consommateurs**

Effectifs :        Monsieur De Bie                    (Test-Achats)  
                      Madame De Roeck-Isebaert    (Gezinsbond)  
                      Madame Domont-Naert            (Test-Achats)  
                      Monsieur Ducart                    (Test-Achats)

**2) Membres représentant les organisations de la production**

Effectifs :        Monsieur Gheur                    (FEB)  
                      Monsieur Van Bulck                (Febelfin)  
                      Monsieur Vandeplass              (Essenscia)  
                      Monsieur van Oldeneel            (Assuralia)  
                      Monsieur Walschot                (Agoria)

Suppléant :        Monsieur T'Jampens                (UPC)

**3) Membre représentant les organisations de la distribution**

Effectif :         Monsieur de Laminne de Bex      (Fedis)

**4) Membre représentant les organisations des classes moyennes**

Effectif :         Monsieur Verhamme M.            (UNIZO)

**Observateurs :**

Madame Depreeuw (UNIZO)  
Monsieur Vandercammen (CRIOC)  
Monsieur Willaert (CRIOC)